

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 26.03.01

Date de convocation : 16 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six

Le 21 avril à 10 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ÉLECTRIFICATION RURALE **Versements de fonds de concours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26 ;

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère ;

Monsieur le Président expose :

Suite aux demandes concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

BLAVIGNAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS STEP de Rouveyret (soit 323ml domaine public)	13 551.41 €	Participation du SDEE	7 861.41 €
		Fonds de concours de la commune (1000€ + 200ml x 20€ + 23ml x 30€)	5 690.00 €
Total	13 551.41 €	Total	13 551.41 €

GABRIAS

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence Belleteste à Goudard (soit 92 mètres)	14 824.15 €	Participation du SDEE	13 824.15 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ ext<100ml)	1 000.00 €
Total	14 824.15 €	Total	14 824.15 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence Gerbal au Crouzet (soit 164 mètres)	24 161.16 €	Participation du SDEE	23 161.16 €
		Fonds de concours de la commune (forfait 1000€ jusqu'à 100ml 64ml à charge de M. Gerbal)	1 000.00 €
Total	24 161.16 €	Total	24 161.16 €

SAINTE-CROIX VALLÉE FRANCAISE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS habitat modulaire communal à La Canal (soit 84 ml)	10 164.06 €	Participation du SDEE	9 164.06 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension <100ml)	1 000.00 €
Total	10 164.06 €	Total	10 164.06 €

CC RANDON MARGERIDE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS Zone artisanale les Combernes Commune de Châteauneuf de Randon	11 898.20 €	Participation du SDEE	9 419.41 €
		Fonds de concours de la communauté de communes (25% devis HT)	2 478.79 €
Total	11 898.20 €	Total	11 898.20 €

Le montant cumulé des opérations présentées ci-avant s'élève à **74 598,98 € TTC**. Les participations appelées par le SDEE au titre des fonds de concours sont de 11 168,79 €, soit une prise en charge moyenne du Syndicat pour le financement de ces travaux de **85%** de leur montant TTC.

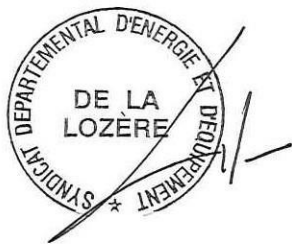
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOpte la proposition de Monsieur le Président ;

DEMANDE le versement des fonds de concours tels que définis ci-avant.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Roux", written over a faint circular stamp.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20260421-20260301bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026